



ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

Numéro 7
5/10/10

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, comprend les articles suivants : programme des séances de la journée, bref résumé des travaux de la veille, calendrier des réceptions et avis d'intérêt général.

Horaire des séances : mardi 5 octobre 2010

Cinquième séance plénière	14 heures	Salle l'Assemblée (salles de conférences 1 et 2), 4 ^e étage du centre de conférences
Commission technique	9 heures	Salle de l'Assemblée (salle de conférences 1 et 2), 4 ^e étage du centre de conférences
Commission administrative	9 heures	Salle de conférences 3, 1 ^{er} étage du centre de conférences

SOINS D'URGENCE

Lundi – vendredi

8 h 30 – 16 h 30

Poste 8212

Le cabinet du consultant médical est situé au quatrième étage de la tour à bureaux, bureau 4.25 (poste 8212). Une infirmière y sera de service de 8 h 30 à 16 h 30 pendant toute la durée de l'Assemblée. En cas d'urgence ou s'il n'est pas possible de la joindre, on pourra s'adresser au Groupe de la sécurité et de la protection sociales, quatrième étage, bureau 4.35.28 (poste 8113 ou 8237), qui fera les démarches nécessaires.

Les participants qui souhaitent consulter un médecin peuvent obtenir de la direction de leur hôtel l'adresse et le numéro de téléphone d'un médecin résidant sur place ou dans le voisinage immédiat.

L'hôpital le plus proche de l'immeuble de l'OACI est le Centre universitaire de santé McGill (Hôpital Royal Victoria), tél. : (514) 934-1934.

La plupart des hôpitaux ont un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24.

Pour obtenir une ambulance, s'adresser à un médecin ou téléphoner à *Urgences-Santé* en composant le 911.

Mesures de sécurité dans l'immeuble

Les gardiens ont pour stricte consigne de refuser l'accès des locaux de l'OACI à toute personne ne portant pas de laissez-passer. Ce laissez-passer devra être porté bien en vue, en permanence, dans les locaux de l'Organisation.

Les participants à la session de l'Assemblée recevront, au moment de leur inscription, un insigne qui leur servira de laissez-passer et leur donnera accès au Centre de conférences. Ces insignes devront être gardés soigneusement ; en cas de perte, les préposés à l'inscription fourniront un insigne de remplacement sur présentation des pièces d'identité appropriées.

Accès des délégués/visiteurs à la tour à bureaux

Les délégations nationales doivent s'adresser à la Section ISEC pour toute demande d'autorisation d'accès à la tour à bureaux par des délégués. De plus, une liste des délégués qui visiteront les délégations nationales devrait être envoyée chaque jour à la section ISEC (ISEC@icao.int).

Séances d'hier

Sixième séance du Comité exécutif

Le Comité exécutif a tenu sa sixième séance lundi 4 octobre à 9 heures. Il a examiné les projets de texte de plusieurs rapports à la Plénière et a pris les dispositions suivantes :

WP/343	Projet de texte pour la partie « Généralités » du rapport du Comité exécutif et le rapport sur le point 10 de l'ordre du jour – <i>Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2007, 2008 et 2009</i>	Approuvé avec modifications
WP/344	Rapport sur le point 11 de l'ordre du jour – <i>Coopération technique — Activités et politique de coopération technique durant la période 2007 à 2009</i>	Approuvé avec modifications
WP/341	Rapport sur le point 12 de l'ordre du jour – <i>Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)</i>	Approuvé sans changement
WP/297	Rapport sur le point 13 de l'ordre du jour — <i>Politique en matière de sûreté</i> , le point 14 — <i>Programme universel d'audits de sûreté (USAP)</i> et le point 15 — <i>Soutien de la mise en œuvre et du développement (ISD)</i>	Projet de texte sur le point 13 approuvé avec modifications et projet de texte sur les points 14 et 15 approuvé sans changement. Le Comité est convenu de recommander à la Plénière l'adoption, au titre du point 13, de la Résolution 13/1, sous réserve de modifications, et l'adoption, au titre du point 14, de l'Appendice E à la Résolution 13/1.

WP/340	Rapport sur le point 16 de l'ordre du jour — <i>Coopération avec les organismes régionaux</i>	Approuvé sans changement. Le Comité est convenu de recommander à la Plénière l'adoption de la Résolution 16/1, sous réserve de modifications
WP/334	Rapport sur le point 17 de l'ordre du jour — <i>Protection de l'environnement (Section sur les dispositions générales, le bruit et la qualité de l'air locale)</i>	Approuvé sans changement. D'autres éléments de rapport sur le point 17 de l'ordre du jour (section sur les changements climatiques) seraient examinés lors d'une séance ultérieure, sous couvert de documents supplémentaires
WP/345	Rapport sur le point 19 de l'ordre du jour — <i>Gestion des ressources humaines</i> , et le point 20 — <i>Personnel de l'OACI</i>	Approuvé sans changement
WP/353	Rapport sur le point 21 de l'ordre du jour — <i>Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de l'OACI</i>	Approuvé avec une modification
WP/365	Rapport sur le point 22 de l'ordre du jour — <i>Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif</i>	Approuvé sans changement. Le Comité est convenu de recommander à la Plénière l'adoption de la Résolution 22/1, sous réserve de modifications

Cinquième et sixième séances de la Commission technique

À sa cinquième séance, tenue le lundi 4 octobre 2010 à 9 heures, la Commission technique a repris et terminé son examen du point 46 de l'ordre du jour (Autres questions à examiner par la Commission technique).

À sa sixième séance, lundi 4 octobre à 14 heures, la Commission technique a examiné un projet d'éléments de rapport sur les points 23 (WP/331), 24 (WP/331), 25 (WP/332 Révision n° 1), 26 (WP/339), 27 (WP/338), 28 (WP/339), 29 (WP/350), 30 (WP/355), 31 (WP/346), 32 (WP/348), 33 (WP/349), 34 (WP/352), 39 (WP/351) et 40 (WP/347) et les a approuvés avec des modifications dont elle a débattu.

Le reste des éléments de rapport pour les points 35, 36, 37, 38, 41, 42, 43, 44, 45 et 46 devait être examiné à la dernière séance de la Commission technique, le 5 octobre 2010 à 9 heures.

Commission économique

À sa troisième séance, lundi 4 octobre 2010 à 9 heures, la Commission économique a examiné et approuvé, sans révision, les notes WP/322, 323, 320, 326, 329 et 330 contenant des projets d'éléments de rapport sur la partie « Généralités » ainsi que sur les points 48, 53, 52, 51 et 54. Les projets de rapport se rapportant aux points 47, 49 et 50, présentés dans les notes WP/321, 318 et 319, respectivement, ont également été examinés et ont été revus comme convenu par la Commission. Elle a recommandé que les projets de rapport soient renvoyés à la plénière pour adoption.

Au titre des autres questions, la Commission a noté que, comme l'OACI l'a accepté, l'Inde accueillera en 2011 la Conférence de l'OACI sur la négociation des services aériens (ICAN 2011). De la gratitude a été exprimée pour cette offre aimable du gouvernement de l'Inde, qui a adressé une invitation à tous les États.

Commission juridique

La Commission juridique a tenu sa troisième et dernière réunion dans l'après-midi du 4 octobre, et a approuvé son rapport à soumettre à la Plénière.

Réceptions

Le Secrétaire général publie la liste ci-après afin d'informer les délégations des dates des diverses réceptions prévues. N'y figurent que les réceptions qui ont été portées à la connaissance du cabinet du Secrétaire général, pour lesquelles **la délégation invitante adressera**, dans tous les cas, **des invitations personnelles**, sauf indications contraires. Le calendrier ci-dessous est sujet à modification.

Mardi 5 octobre 2010

Petit déjeuner de la Délégation du Maroc ¹⁾

Réception de la Délégation de la Fédération de Russie

Les délégations désireuses de réserver une date ou d'apporter des modifications à la liste ci-dessus sont priées de se mettre en rapport avec M^{me} Andrée Duranceau, au Cabinet du Secrétaire général (poste 8043).

Notes :

- ¹⁾ Tous les participants sont invités à assister à une réception au petit déjeuner qu'offrira la Délégation du Maroc le mardi 5 octobre 2010 de 8 heures à 9 h 30 au salon des délégués.

Note : Les messages et les invitations à caractère personnel qui seront déposés au satellite de distribution pour être remis aux délégués devront porter, outre le nom du destinataire, le nom de son État ou de son organisation.

Activités sociales

L'OACI a organisé un programme d'activités à l'intention des personnes qui accompagnent les participants à l'Assemblée. Chaque participant ayant fait savoir qu'il était accompagné lors de l'inscription a reçu un exemplaire de ce programme. On peut s'en procurer d'autres au bureau d'information du premier étage.

Vous trouverez aussi, jointe au Bulletin quotidien, une **FEUILLE ROSE** intitulée « **PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE 2010** », qui récapitule toutes les activités prévues. **Ce programme sera mis à jour quotidiennement.** Nous prions donc les délégués de bien vouloir détacher cette feuille rose pour la remettre chaque jour à la personne qui les accompagne.

Zone d'information de l'OACI

À partir du mardi 28 septembre 2010, la Zone d'information A37 OACI, située dans le foyer de la salle de l'Assemblée, sera ouverte tous les jours, jusqu'au 8 octobre. Vous êtes cordialement invité à vous y arrêter.

La Zone d'information offre une occasion unique à tous les délégués de mieux connaître les travaux entrepris par le Secrétariat au nom des États contractants de l'Organisation. Les délégués pourront également y rencontrer des membres du Secrétariat à qui ils pourront poser des questions sur tous les aspects des activités de l'OACI.

Exposés du Secrétariat de l'OACI

Des sessions d'information se tiendront dans le foyer de la salle de l'Assemblée.

Aujourd'hui :

Sujet : Outils de sécurité électroniques/SMART

Présentateur : Peter Robinson et Crystal Kim, Groupe des outils de sécurité de l'aviation des États

Date et heure : 5 octobre, 10 h 30

Lieu : Foyer de la salle de l'Assemblée, 4^e étage

Sujet : Aperçu général du transport aérien

Présentateur : Folasade Odutola, Direction du transport aérien

Date et heure : 5 octobre, 13 heures

Lieu : Foyer de la salle de l'Assemblée, 4^e étage

Postes de travail

Vingt postes de travail, dotés de Microsoft Office, et deux imprimantes, installés au Café internet, au 4^e étage du Centre de conférences, sont à la disposition des participants qui souhaitent avoir accès à l'Internet pour utiliser les services de courriel basés sur le Web.

Téléphones

Des téléphones sont installés au rez-de-chaussée du Centre de conférences, près de la salle de conférences n^o 3, et au 4^e étage du Centre de conférences, près du Café internet.

Documentation de l'Assemblée sous forme électronique

Les délégués peuvent contribuer à la protection de l'environnement en utilisant la version électronique des documents. Tous les documents de l'Assemblée sont disponibles sur le site web public de l'OACI (www.icao.int) ; les documents de référence peuvent être consultés sur le site ICAO-NET

(www2.icao.int/en/icao-net), protégé par mot de passe, à la rubrique « Publications ». Une fois inscrits à l'Assemblée, les délégués peuvent accéder au site ICAO-NET en utilisant le « nom d'utilisateur » et le « mot de passe » qui leur sont donnés au bureau d'inscription. Des ordinateurs et des imprimantes sont disponibles au Café internet situé au 4^e étage du Centre de conférences.

Distribution de documents

La zone de distribution des documents, située au 1^{er} étage du Centre de conférences, est ouverte de 9 à 17 heures. Les délégués sont invités à prendre note des informations figurant dans la lettre SA 37/3 – 10/20 de l'OACI, se rapportant à la trente-septième session de l'Assemblée (Montréal, 28 septembre – 8 octobre 2010), dans laquelle il est indiqué que chaque délégation recevra au maximum **quatre** jeux de documents de l'Assemblée. Toute personne souhaitant disposer d'une note particulière pourra se la procurer en accédant au site web public de l'OACI.

Divers

1. Liste des délégués

La troisième liste des délégués sera diffusée aujourd'hui, mardi 5 octobre 2010. De nouvelles versions révisées seront diffusées durant la session. Les amendements à apporter à la liste devraient être signalés au bureau d'inscription.

2. Situation des droits de vote

2.1 Les délégués peuvent prendre connaissance de la situation en matière de droits de vote sur le site web de l'Assemblée <http://www.icao.int/assembly37> sous le titre « situation des droits de vote ».

2.2 À 13 heures, le centre d'inscription et de dépôt des lettres de créance suspendra ses activités jusqu'à la conclusion des élections à la cinquième séance plénière.

2.3 Les États qui déposeront leurs lettres de créance et se feront inscrire après 17 heures le 4 octobre seront assis dans les rangées du fond de la salle de l'Assemblée, c'est-à-dire, pas dans l'ordre alphabétique.

3. Attribution des places

3.1 Les dispositions relatives à l'attribution des places pour la cinquième séance plénière qui aura lieu aujourd'hui (salle de l'Assemblée, salles de conférences 1 et 2), au 4^e étage du Centre de conférences, sont les suivantes :

- Un maximum de six sièges pour chaque délégation représentant un État membre composée de six participants ou plus (trois à la table et trois derrière)
- Cinq sièges pour chaque délégation représentant un État membre composée de cinq participants (trois à la table et deux derrière)
- Quatre sièges pour chaque délégation représentant un État membre composée de quatre participants (deux à la table et deux derrière)

- Deux sièges pour chaque délégation composée de deux participants (un à la table et un derrière)
- Pour la cinquième séance plénière qui aura lieu aujourd’hui, les délégations d’observateurs seront installées au balcon, au 5^e étage du centre de conférences ; elles pourront aussi suivre les travaux dans la salle de conférences 3, au 1^{er} étage du centre de conférences.

3.2 Commission technique, salle de l’Assemblée (pour la séance d’aujourd’hui seulement). Deux sièges par État à la table et deux sièges derrière.

3.3 Commission administrative, salle de conférences 3. Un siège par État à la table.

3.4 Étant donné qu’il y a plus de délégations d’observateurs que de sièges disponibles, les délégations d’observateurs se verront attribuer des places en fonction des disponibilités.

3.5 Les délégations d’observateurs n’ayant pas de siège à table peuvent prendre la parole en avisant le préposé de la salle de conférences et en utilisant le microphone sans fil.

3.6 L’attribution des sièges sera ajustée quotidiennement après la fin des séances compte tenu des États qui se sont inscrits la veille jusqu’à 17 heures.

3.7 Un siège temporaire sera attribué aux nouveaux États arrivant au cours de la journée, en attendant la révision de l’attribution des sièges pour le lendemain.

3.8 Il est demandé aux délégations de respecter les dispositions d’attribution des places, conçues de manière à accueillir autant de délégations que possible.

3.9 Conformément aux règlements municipaux relatifs aux incendies, les délégués sans siège attribué sont invités à quitter la salle de conférences.

4. **Matériel d’interprétation simultanée**

4.1 Les délégués trouveront sous le bord des tables un panneau de commandes audio. Le cadran de sélection des langues permet de choisir les langues suivantes :

Intervenant	0	Russe	4
Anglais	1	Chinois	5
Français	2	Arabe	6
Espagnol	3		

5. **Rafrâichissements**

5.1 Du café et du thé seront offerts à l’extérieur de la Salle de l’Assemblée au 4^e étage et à l’extérieur de la salle de conférences 3 du Centre de conférences pendant les suspensions de séance du matin et de l’après-midi.

6. Objets personnels

6.1 Les participants **sont priés de ne laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de conférences à la fin des séances.**

6.2 **Les participants sont priés de ne laisser à aucun moment d'articles, de serviettes ou de colis sans surveillance dans les locaux de l'OACI.**

6.3 Le satellite de distribution des documents, situé au premier étage du Centre de conférences, est chargé uniquement de distribuer les documents de l'Assemblée publiés par l'OACI. L'espace y étant limité, il ne peut servir de consigne pour les documents ou les objets personnels des participants.

Système de vote électronique — Essayez-le !

7. Système d'écoute (MX)

7.1 Les délégations nationales qui occupent des bureaux au siège de l'OACI pourront suivre les débats des différentes séances sur le système d'écoute (MX), en composant les numéros ci-après :

	Salle de l'Assemblée	Salle de conférences n° 1	Salle de conférences n° 2	Salle de conférences n° 3	Salle de conférences n° 5
Intervenant	11	11	21	31	41
Anglais	12	12	22	32	42
Arabe	17	17	27	37	47
Chinois	16	16	26	36	46
Espagnol	14	14	24	34	44
Français	13	13	23	33	43
Russe	15	15	25	35	45

8. **Départ de participants avant la fin de la session de l'Assemblée**

8.1 Les membres des délégations et les observateurs qui partent avant la fin de la session de l'Assemblée sont priés d'en informer le satellite de distribution des documents, au 1^{er} étage du centre de conférences.

8.2 **Le départ prématuré d'une délégation complète** devra être notifié par écrit au Secrétaire général. La notification écrite peut être déposée au satellite de distribution, au 1^{er} étage du centre de conférences, ou au bureau du Chef de la Section des services de conférence et de bureau, bureau 4.10.

9. **Services de commissariat**

9.1 L'horaire du commissariat, ouvert aux délégués et au Secrétariat, est le suivant :

Deuxième semaine de l'Assemblée :

Mardi	5 octobre	12 h 30 à 14 heures 16 h 30 à 18 heures
Mercredi	6 octobre	12 h 30 à 14 heures 16 h 30 à 18 heures
Jeudi	7 octobre	12 h 30 à 14 heures 16 h 30 à 18 heures

Boutique de l'Association du personnel

Nous vous invitons à visiter notre boutique, située au rez-de-chaussée du Centre de conférences, ouverte chaque jour de midi à 14 heures.

Enveloppe philatélique spéciale

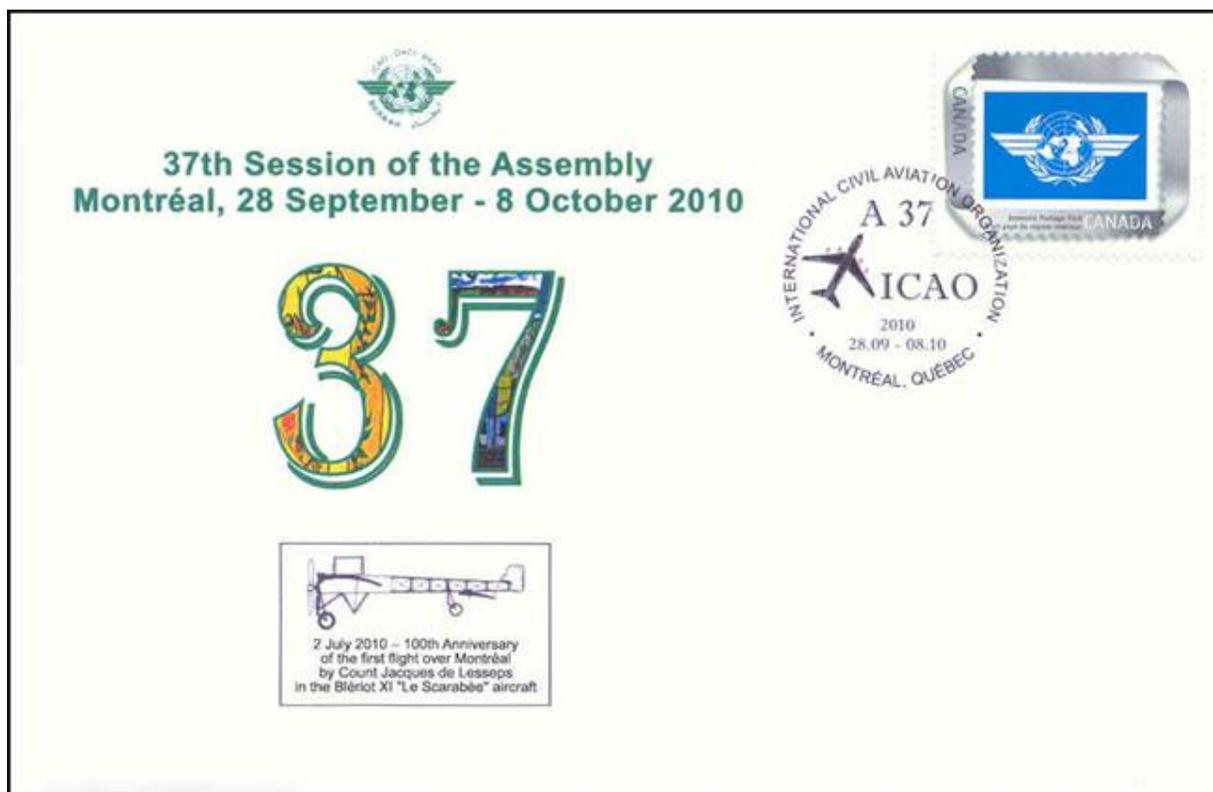
À l'occasion de la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI, une enveloppe philatélique spéciale (voir illustration ci-après) sera émise, avec un cachet postal préparé en coopération avec la Société canadienne des postes.

Certaines particularités de cette enveloppe doivent être soulignées :

1. Ce timbre est une nouveauté, car c'est la toute première fois que l'emblème de l'Organisation, tel qu'il figure sur son drapeau, est représenté sur un timbre-poste.
2. Le texte est imprimé en vert, ce qui rappelle l'un des principaux points à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée, à savoir l'environnement. D'autre part, la partie centrale du chiffre 37 est composée d'un choix de dessins soumis par des enfants lors du concours tenu à l'OACI en 2009, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, sur le thème de l'Aviation dans un environnement vert.

3. Le bas du timbre commémore le centième anniversaire du premier vol réalisé au-dessus de Montréal par le Comte Jacques de Lesseps le 2 juillet 1910 à bord de son Blériot XI, dénommé « Le Scarabée », lors du tout premier Salon aérien tenu au Canada.

On peut se procurer cette enveloppe commémorative exceptionnelle au prix de 5 CAD durant l'Assemblée, à la boutique de l'Association du personnel, au niveau A du Centre de conférences. Cette enveloppe a été imprimée en quantité limitée (premier venu, premier servi) ; maximum de deux enveloppes par acheteur. Cependant, des enveloppes supplémentaires portant le timbre canadien ordinaire sont également en vente à la Boutique au prix de 3 CAD.



COMITÉ D'ACCUEIL DE L'OACI — A37

PROGRAMME DES ACTIVITÉS 2010

INSCRIPTION : les dates indiquées sont des dates limites, mais il est vivement recommandé de s'inscrire dès que possible

DATE ET HEURE	ACTIVITÉ	HÔTESSES /HÔTES	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
MERCREDI 6 oct. 7 h 15 à 18 heures	Une journée à Ottawa	Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la délégation du Canada à l'OACI	Lundi 4 octobre à midi

BUREAU D'INFORMATION : 954-8219, poste 7081